

**Le sénateur Bonnell:** Le sénateur pourrait peut-être me donner demain les renseignements en question.

**Le sénateur Murray:** Le sénateur pourrait peut-être inscrire la question au *Feuilleton* et il recevra une réponse écrite.

### RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, j'ai les réponses différées à trois questions.

#### L'ÉNERGIE

LES PÉTROLES LOURDS—LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT À LLOYDMINSTER, EN SASKATCHEWAN—LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, ma première réponse différée fait suite à des questions posées le 10 mai 1988 par les sénateurs Olson et van Roggen qui concerne l'énergie—les pétroles lourds—la construction d'une usine de traitement à Lloydminster, en Saskatchewan—le financement gouvernemental.

*(La réponse suit:)*

Le 29 avril dernier, l'honorable Marcel Masse a annoncé que Husky Oil Limited et les gouvernements du Canada, de l'Alberta et de la Saskatchewan avaient conclu un accord sur un énoncé de principes concernant l'usine de traitement de 1,3 milliard de dollars que ces deux provinces envisagent de construire près de Lloydminster.

L'énoncé permettra à Husky Oil de solliciter la participation du secteur privé au financement du projet.

Les contributions du secteur privé couvriront la moitié des coûts. Husky a obtenu des trois gouvernements une aide financière qui lui permettrait de solliciter de nouveaux investissements privés pour le projet. Le gouvernement, quant à lui, consentirait des prêts à faible taux d'intérêt pour couvrir l'autre moitié des frais.

Husky est en train de négocier avec d'autres intervenants du secteur privé. Les représentants du gouvernement n'ont pas le droit de rendre l'accord public avant l'aboutissement des négociations.

#### LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE 1988

LA RELANCE DE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT—LA POSSIBILITÉ QUE LE CANADA PRÉSENTE UNE INITIATIVE—L'INTERPRÉTATION DE LA RÉPONSE DIFFÉRÉE—ON DEMANDE UNE RÉPONSE PLUS PRÉCISE

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, la deuxième réponse différée a trait aux questions qu'ont posées le sénateur Allan J. MacEachen et George van Roggen les 11 et 18 mai 1988 respectivement au sujet du sommet économique de 1988, de la relance de la stratégie en matière d'endettement, de la possibilité que le Canada présente une initiative et de l'interprétation de la réponse différée; voici la réponse plus précise demandée.

*(La réponse suit:)*

[Le sénateur Murray.]

Les observations des sénateurs ont été communiquées au fonctionnaire responsable de ce dossier au ministère des Affaires extérieures, lequel a déclaré regretter sincèrement que ses réponses aient été jugées condescendantes. L'allusion à une «solution magique» est imputable à qui a été compris comme un rappel de la requête formulée par certains banquiers que soit mis sur pied une institution chargée de l'endettement international, laquelle serait financée par les gouvernements et chargée de reprendre à son compte, à des taux de concession les prêts consentis par des banques commerciales à des pays en voie de développement. De toute évidence, cette interprétation n'était pas justifiée par le texte des questions des sénateurs et la malheureuse allusion était de toute façon malvenue.

Le gouvernement canadien espère en fait alléger davantage le fardeau des pays les plus défavorisés de l'Afrique sub-saharienne au titre de leur endettement. Les sénateurs auront assurément pris connaissance des derniers articles parus dans la presse sur le compromis possible au sujet de la question des taux de concession qui seront éventuellement accordés pour les crédits fournis et garantis par les gouvernements et rééchelonnés par le Club de Paris. Ce compromis a été proposé par les fonctionnaires canadiens lors de pourparlers au Club de Paris sur les moyens de régler les problèmes soulevés par l'endettement des pays les plus pauvres. Il est à espérer que ce compromis sera confirmé au sommet de Toronto, voire auparavant. Pareille mesure importante s'ajouterait à celles déjà prises en faveur de ces pays par le FMI, le Club de Paris et la Banque mondiale.

Quant à l'endettement des pays à revenu moyen, le gouvernement cherchera à améliorer l'application du système de l'examen cas par cas, comme l'a expliqué le ministre des Finances dans son discours devant le Comité intérimaire du FMI le 14 avril (voir copie ci-jointe).

Réunion du comité provisoire  
le 14 avril 1988

intervention de l'honorable Michael H. Wilson  
ministre des Finances du Canada

(séance de l'après-midi)

#### 1. Situation de l'endettement et stratégie

La discussion de cet après-midi est particulièrement opportune puisqu'elle nous permet d'évaluer les progrès de l'année écoulée et d'envisager les défis qu'il reste à relever. J'estime que le Fonds et les autres intervenants peuvent faire davantage pour résoudre les problèmes d'endettement aussi bien dans les pays les plus pauvres que dans les pays à revenu moyen.

Il est évident à l'analyse des événements de la dernière année que l'augmentation du financement concessionnel rendu accessible aux pays les plus pauvres a été considérable.